

# Étrange, le vote électronique à l'étranger ! ☐10 députés sur les 11 sont pro Macron !

écrit par Jacques Martinez | 10 juillet 2024





-mais ce n'est là de ma part qu'une hypothèse : je n'ai aucune information sur un éventuel « bafouillage » d'ordinateurs lors de ces législatives de juin et juillet 2024 dans la transmission des votes de chaque Français ayant voté électroniquement !

Sauf que les spécialistes de la pratique des machines à voter sont très nombreux à affirmer qu'un tel vote peut être détourné !

□ Et, pour un tel scrutin, cela concerne des millions de bulletins de vote comme le notait le 25 juin dernier le site Numerama **(1)** sous la signature d'un spécialiste Julien Lausson, un confrère journaliste soucieux de l'impact provoqué par la technologie et le numérique sur la société notamment dans le domaine du piratage, mais aussi les problématiques liés aux réseaux cybernétiques :

□ « Selon les statistiques du ministère des Affaires étrangères, il y avait un peu moins de 1,7 million de Françaises et de Français inscrits au registre, au 31 décembre 2023. L'estimation large tourne autour de 2,5 millions, en incluant celles et ceux ne figurant pas au registre. »

**Les machines à voter sont-elles sécurisées ?**

□



La réponse de Julien Lausson à cette question **(2)** laisse

dubitatif :

« *Le risque zéro n'existe pas, mais des dispositions sont prises pour réduire autant que possible le risque.* » Heureusement que, pour les autorités sous la direction d'Emmanuel, le but est de réduire le risque...

« *L'absence de connexion à Internet limite par exemple le risque d'une attaque externe. Seuls les modèles suivant un cahier des charges précis sont autorisés, dont le respect a été vérifié par deux organismes (le Bureau Veritas et Ceten Apave International, ce qui doit éviter... » Julien Lausson est prudent « doit éviter... » « ...d'utiliser n'importe quelle machine sur le marché, sans l'avoir contrôlée. »*

« L'analyse du Bureau Veritas sur Nedap (3) disait que « *la sécurité de la machine (en termes de confidentialité, d'intégrité et de disponibilité) se révèle tout à fait satisfaisante, à l'analyse détaillée comme aux essais* ». Le produit a été qualifié de « robuste », « sans risque » et « bien adapté aux objectifs ». **La seule réserve alors était annoncée en phase de résolution.** »

Quelle réserve ? Oh, simplement que, ajoute le spécialiste : « *Des formes d'attaque particulières existent toutefois, y compris à distance. Le patron de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi), Guillaume Poupard, avait indirectement cité les attaques de type Tempest lors d'une audition en septembre 2021 devant l'Assemblée nationale – celles-ci pourraient parasiter une machine à voter de loin.* » Ah bon, simplement de loin ! **Il n'est même pas nécessaire d'aller prendre le risque de se montrer en entrant dans le bureau de vote ! Il suffit -je n'invente rien- de se trouver à moins de 20 mètres de l'autre côté du mur du local, donc à l'extérieur du bureau de vote, pour capter toutes les données de cette machine.** Et là encore ce n'est pas moi qui le dis mais ce spécialiste !!! Il y a toutefois une condition : « ...que le « contrôleur » soit -c'est une condition essentielle !- « mal intentionné », là, je me permets de taquiner mon confrère journaliste. Il précise donc que...

« Si ces machines à voter sont mal conçues, il y a le danger qu'à 10 ou 20 m, de l'autre côté du mur, il soit possible pour quelqu'un de mal intentionné de capter des éléments. Ce n'est pas trivial, cela demande un certain savoir-faire, mais ce n'est pas non plus hors de portée » d'autant que, précise-t-il :

« Ces techniques sont vieilles : elles remontent à la Seconde guerre mondiale. »

□ **Après de telles révélations** □-données non par un ignare en informatique tel que moi mais par un spécialiste tel que **Julien Lausson**— comment peut-on être pour le vote par moyens informatiques d'autant que **d'autres études ont démontré que l'on pouvait aller plus loin en intervenant sur le vote au moment même où l'électeur appuie sur son bouton pour l'enregistrer.** Et là impossible de savoir pour qui, en fait, on... « A VOTÉ ! » Même le votant lui-même, ne sait pas pour qui il a voté !

Selon Numerama, « *Aujourd'hui, la part du corps électoral concernée par des machines à voter est de plus d'un million : 1,4 million, selon le site Maire-Info* », site qui ajoute que « **1 421 bureaux de vote sont équipés d'une machine à voter.** »

Et, comme le note justement Julien Lausson...

□« *Un ensemble de 1,4 million de personnes...* » □-chiffre qui, par ailleurs, est plus bas que le nombre de Français votant à l'étranger !- □«*...n'est pas une portion négligeable du corps électoral (qui compte en tout 48 millions de membres inscrits sur les listes électorales). Pour avoir un ordre de grandeur, ce million représente presque l'écart de voix qu'il y a eu entre François Hollande et Nicolas Sarkozy en 2012.* »

□ **Rêvons** : s'il y avait eu le vote électronique en 2012, avec quelques « personnes mal intentionnées », nous aurions pu échapper à Hollande mais aussi à sa... conséquence, l'être qu'il a engendré, un être mi ado-mi « jupe itérant » réitérant à longueur de journée qu'il est le meilleur ! Oui, le meilleur emm...iellieur de la vie quotidienne de 68 millions

de Français ! Partout dans l'Hexagone et Outre-Mer mais donc, absolument pas des 2 500 000 Français vivant à l'étranger parmi lesquels il fait l'unanimité pour lui à plus de 9 votants sur 10 !

**Comme quoi, à nous qui vivons en territoire français, il ne nous reste plus qu'une solution : que Macron retrouve vite de nouveau un emploi chez Rothschild mais pas en France, ni métropolitaine, ni Outre-Mer ! Loin de n'importe quel lopin de... Terre Française ! Loin ! Et donc hors de France ! Nous finirons peut-être, nous aussi, comme les Français de l'étranger, à être heureux de ne plus le voir ! À moins que leurs votes par informatique en faveur d'un candidat Rassemblement National ou LR Ciottiste aient été... Non, non, je n'en sais rien !**

**Jacques MARTINEZ**, journaliste, à RTL, de stagiaire à chef d'édition des informations de nuit (1967-2001), pigiste à l'AFP, le FIGARO, le PARISIEN...

**(1)** Numerama 25 juin 2024 : <https://www.numerama.com/politique/1757156-pourra-t-on-voter-par-internet-aux-elections-legislatives-de-2024.html>

**(2)** Numerama 24 avril 2022 : <https://www.numerama.com/politique/913261-machines-a-voter-toutes-les-questions-que-vous-vous-posez-ou-presque.html>

**(3)** Site de la société NEDAP : <https://www.nedapfrance.fr/>  
« Nedap, créée en 1929 aux Pays-Bas, intervient depuis plus de 30 ans dans les solutions d'identification et de traçabilité RFID pour les magasins et les bibliothèques, ainsi que la gestion des accès et de la sûreté avec des solutions fiables et innovantes.

Chez Nedap France, depuis 1997 soit plus de 20 ans, nous avons compris que les besoins de nos clients évoluent constamment. C'est pourquoi nous accordons beaucoup d'importance à la

maîtrise des technologies les plus récentes. Dans cette optique, nous mettons l'accent sur l'innovation et l'adéquation avec les besoins à long terme de nos utilisateurs, présents dans plus de 82 pays. »